



71 rue de Terrenoire 42100 St Etienne
04 77 25 03 51
ecole-apuer@orange.fr

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne
Rhône Alpes qui concourt à son financement

Mise à jour le 13/09/2021

Formation AP en cursus partiel Ambulancier
Arrêté du 12/06/2021¹

Fiche d'information en cours de rédaction

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>